



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 72831

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions de certains syndicats relatives aux difficultés constantes rencontrées par nombre d'artisans, commerçants, professions libérales et chefs de petites et moyennes entreprises avec les organismes bancaires. Les frais pratiqués par les établissements bancaires envers les PME représentent, par leur nombre et leur montant, des charges fixes d'autant plus critiquables qu'elles n'ont pas été accompagnées d'une contrepartie croissante de la qualité des services rendus. Une mesure souhaitée consisterait en l'obligation donnée aux banques de consigner leurs tarifs sur un cahier des charges de présentation commune. Mieux informé, le client pourrait comparer les tarifs mais aussi les négocier grâce à la publication annuelle d'un récapitulatif des services facturés par les établissements bancaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si une évolution des textes dans ce domaine est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72831

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8302